



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE DU LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À  
SALLE DU CONSEIL LE MARDI 14 OCTOBRE 2014, À 20 HEURES.**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Gaétan Gamache, le maire suppléant, monsieur Gérald Plourde, la conseillère, madame Sylvie Vignet, les conseillers, messieurs Mario Bastille, Steeve Drapeau et Jérôme LaViolette-Côté.

**Est absent:** Le conseiller, monsieur Jacques Minville.

**Également présents:** Le greffier, M<sup>e</sup> Georges Deschênes et le directeur général, monsieur Jacques Poulin.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que Postes Canada envisage d'éliminer la plupart des secteurs de livraison à domicile en milieu urbain par l'installation de boîtes communautaires dans différentes villes du pays;

ATTENDU que les caractéristiques de plusieurs centres-villes, dont celui de Rivière-du-Loup, à savoir une certaine densité de population, des citoyens qui désirent se rapprocher des services, de la densification de ses secteurs et des phénomènes de vieillissement, de vulnérabilité et de mobilité de certaines populations de ces secteurs;

ATTENDU que cette modification à la livraison du courrier par Postes Canada risque d'accroître les déplacements automobiles, la pression sur l'environnement, les émissions de GES tout en augmentant l'empreinte environnementale;

ATTENDU que cette décision de Postes Canada ne respecte pas les principes de durabilité et ne tient aucunement compte des externalités négatives qu'elle occasionne;

ATTENDU que la livraison du courrier à domicile pourrait être un outil public de perception des taxes et de droits en regard du commerce électronique, lequel échappe en partie au gouvernement tout en causant une concurrence déloyale aux entreprises locales assujetties à ces frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Lisa Raitt, d'annuler la décision de Postes Canada de diminuer les services de livraison du courrier à domicile par l'implantation de boîtes communautaires et appuie les démarches de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération canadienne des municipalités recommandant au gouvernement canadien de consulter les citoyens et les milieux locaux sur les niveaux de service dont ils a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements au service postal public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) M<sup>e</sup> Georges Deschênes, OMA, avocat-greffier (Signé) Gaétan Gamache, maire

**COPIE CERTIFIÉE**

Greffier

**Résolution numéro 521-2014**